## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 21 décembre 2012 (convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard. M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LAMAISON Serge, Françoise, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, MIle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme LAURENT Wanda, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30 M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de

Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10

M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence

Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude

Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20

M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15

M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35

M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35

M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard

M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20

Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte

M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas

M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique

MIIe. DELTIMPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10

M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis

M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35

M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20

M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane

Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne

M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max

Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne

M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35

M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël

M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50 Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50

M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 21 décembre 2012

PÔLE DYNAMIQUES URBAINES
Direction de l'urbanisme

N° 2012/0922

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Mérignac - Restitution places de stationnement résidence Yser - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications, d'une modification simplifiée, de plusieurs révisions simplifiées et de diverses mises en compatibilité.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 24 juin 2011, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac impactées par le projet d'extension de la ligne A du tramway.

La révision simplifiée du PLU pour la restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment :

- pour une mobilité maîtrisée, par la poursuite du développement intermodal du réseau de transports collectifs. La ligne A qui dessert le centre ville de Mérignac doit ainsi se poursuivre au-delà de la rocade. Ceci va renforcer l'attractivité et la performance des transports en commun.

C'est dans le cadre de la réalisation de cet équipement d'intérêt général que les places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac doivent être déplacées.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- réduire la servitude d'espace boisé classé à conserver (EBC) inscrite sur la planche de zonage n°33 pour permettre la création des places de stationnement.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Mérignac concernée.

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le projet de révision simplifiée a fait l'objet d'une concertation avec le public qui s'est déroulée du 5 septembre 2011 au 7 octobre 2011 selon les modalités fixées par le conseil de communauté.

Un bilan complet et détaillé de cette concertation a été établi. Il est présenté en annexe. Il décrit les outils d'information, de communication et de concertation qui ont été utilisés pour permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis. Il n'a pas été formulé d'observation sur ce projet dans le cadre de la concertation.

Le Centre National de la Propriété Forestière a été consulté sur la réduction de l'EBC, le dossier a fait l'objet d'un avis tacite.

Le 5 avril 2012 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Mérignac et à la CUB, du 15 mai 2012 au 15 juin 2012 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis l'avis reproduit ci-après :

« J'émets un avis favorable au projet de révision simplifiée du Plan local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux relatif à la restitution de stationnement à la Résidence Yser, sur le territoire de la commune de Mérignac, tel que soumis à la présente enquête publique. »

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour la restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac a été soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine qui ont émis un avis favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### Le Conseil de Communauté :

**VU** les articles L123-13 et L300-2 du code de l'urbanisme

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2011 prescrivant la révision simplifiée du PLU pour permettre la restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac impactées par le projet d'extension de la ligne A du tramway et mettant en place les modalités de la concertation

**VU** l'arrêté de monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 2 avril 2012 soumettant à enquête publique la révision simplifiée du PLU

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

VU les délibérations des conseils municipaux des 27 communes de la CUB

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac impactées par le projet d'extension de la ligne A du tramway présente un intérêt général pour la collectivité

**CONSIDERANT** l'avis favorable du commissaire enquêteur et des conseils municipaux des communes de la Cub

#### **DECIDE**

**Article 1 :** Il est constaté que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme et aux modalités mises en place par le conseil de communauté.

Article 2 : Le bilan de la concertation, ci-joint, est approuvé.

**Article 3 :** La révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de la restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac impactées par l'extension de la ligne A du tramway, présentée dans le dossier joint, est approuvée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 3 JANVIER 2013

**PUBLIÉ LE: 3 JANVIER 2013** 

M. MICHEL LABARDIN